

PROPOSITION D'ASSURANCE **AJOUTER UN PROJET A UNE LIGNE EXISTANTE**



Le présent questionnaire a pour but de collecter des informations par rapport à votre demande d'ajouter un projet à assurer et ceci afin de vous émettre une annexe à votre contrat d'assurance caution (garantie financière d'achèvement)



Il est dès lors important que vous répondiez à ce questionnaire de façon complète, correcte, précise et sincère. A cet égard, nous attirons tout particulièrement votre attention sur le risque de sous-assurance, de sur assurance, de double assurance et de couverture inadéquate.

FORMULAIRE 

Pour que ce document soit valide il devra être complété en totalité et accompagné des documents demandés.



Le document est à envoyer à info@eurocaution-benelux.com ou par email à votre personne de contact.



1.

Analyse plus précise du risque à couvrir

> 1.1 Quel est votre numéro de contrat existant

Numéro de police |

> 1.2 Votre demande d'assurance garantie financière d'achèvement

>> 1.2.1 Vendeur de la part construction

Nom de la société |

Numéro d'entreprise |

>> 1.2.2 Descriptif de l'opération de construction

>>> 1.2.2.1 Coordonnées et références cadastrale

Nom du projet |

Rue |

Numéro |

Code Postale |

Commune |

Référence(s) Cadastre(s) |

Descriptif du projet (veuillez préciser le nombre de lots, de maisons, d'appartements, de bureaux, de caves, de parking,...)

>>> 1.2.2.2 Terrain

La société est-elle propriétaire du terrain ?

Si non, merci d'indiquer les coordonnées complètes du vendeur du terrain 

oui non

Nom de l'entreprise |

Numéro d'entreprise |

Rue |

Numéro |

Code Postale |

Commune |

>>> 1.2.2.3 Les dates prévisionnelles

Date de début de commercialisation |

Date prévisionnelle de livraison provisoire |

Date commencement des travaux |

Date prévisionnelle de livraison définitive |

>> 1.2.3 Le notaire

Nom du notaire |

Nom et Prénom du Clerc |

Numéro de téléphone |

E-Mail |

>> 1.2.4 La commercialisation de l'opération. Veuillez indiquer les montants HT (quote part construction et terrain inclus)

Lots (Appartements)

Lots déjà (pré)-vendus

Lots à vendre

TOTAL

Nombres

Montants

»» 1.2.5 Les chiffres de l'opération de construction

Postes	Montants HT	Montant TTC
Coûts de construction clé en main		
Travaux de voiries et aménagements		
Honoraires techniques		
Honoraires de gestion		
Honoraires de ventes		
Divers (taxes, raccordements, publicité, ...)		
Frais Financier et Assurances		
Prix d'achat du terrain		
Coûts divers		
Total coût de revient		
Prix de vente quote part terrain		
Prix de vente quote part construction		
Marge prévisionnelle		

»» 1.2.6 Le Financement de l'opération

Nature	Montant affecté au terrain	Montant affecté à la construction
Apport en fonds propre		
Prêt bancaire		
Acompte Client (inclus prévente)		
Autres (prêt actionnaire, ...)		
TOTAL		

»» 1.2.7 L'entreprise générale de construction choisie

Travaillez-vous en entreprise générale ?

oui

non

Si oui

Nom de l'entreprise |

Numéro d'entreprise |

Si non veuillez nous communiquer les coordonnées des principaux sous-traitants si déjà connu.

Gros-Œuvre

Nom de l'entreprise |

Numéro d'entreprise |

Menuiseries Extérieures

Nom de l'entreprise |

Numéro d'entreprise |

HVAC – Techniques spéciales

Nom de l'entreprise |

Numéro d'entreprise |

Electricité

Nom de l'entreprise |

Numéro d'entreprise |

»» 1.2.8 Liste de documents à nous fournir liés au projet

- Plan de trésorerie du projet immobilier
- Budget prévisionnel du projet
- Copie du contrat de construction (ou draft)
- Liste complètes des intervenants sur le chantier (inclus les sous-traitants)
- Permis de construire ou équivalent
- Acte d'achat du terrain ou preuve que l'assuré peut exploiter le terrain
- Grille des prix de vente
- Plaquette commerciale du projet
- Copie des contrats de réservation (ou compris de vente avec accord bancaires)

2.

Avez-vous besoin d'une garantie infrastructure pour ce projet ?

oui non

Si oui veuillez compléter les champs ci-dessous ▼

Montant de la garantie demandée |

Commune bénéficiaire de la garantie |

Durée de la garantie |

Merci de nous transmettre la copie du contrat ou de la convention que vous avez signé avec la commune

Le preneur d'assurance, l'assuré et le demandeur : ▼

- S'engagent à transmettre à l'assureur tous les documents demandés
- certifient que les déclarations sur la base desquelles le présent document est établi, sont conformes à la vérité. En cas d'omission ou d'inexactitude intentionnelle, le contrat d'assurance peut être déclarée nul.
- s'engagent à informer l'assureur de tout changement dans le risque à assurer avant sa conclusion ;
- ont pris connaissance de l'information précontractuelle relative au contrat d'assurance caution d'achèvement Version 3 BE du 07/02/2019 (Belgique), ainsi que de la politique de gestion des conflits d'intérêts de l'assureur et en accepte les termes ;
- reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales du produit Assurance Caution d'achèvement Version 3 BE du 07/02/2019 (Belgique);
- reconnaissent que le présent contrat répond à vos exigences et besoins ;
- reconnaissent avoir reçu une copie du présent document et avoir lu, compris et acceptés les conditions générales de courtage et la Notice Vie Privée accessible via le site www.eurocaution-benelux.eu ;
- accepter les conditions générales de courtage (en ce compris le régime de responsabilité prévu à l'article 7) ;
- nous dispenser expressément de nos obligations en matière de secret professionnel, dans les conditions définies à l'article 5.3 des conditions générales de courtage].

Fait à |

Le |

Signature

Nom & Prénom

Ce document pour être valide, doit être complété en totalité, signé et accompagné des documents demandés. Le document signé accompagné des annexes est à envoyer à info@eurocaution-benelux.com ou à votre personne de contact.

Qui sommes-nous ?

Nous, EuroCaution Benelux SA, ci-après EuroCaution, sommes un courtier en assurances et réassurances dont le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg, rue de Mérovingiens, 7, à L-8070 Bertrange

Nous sommes inscrits au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B169101 et agréés auprès du Commissariat aux Assurances sous le numéro 2012CM012. Notre immatriculation peut être vérifiée à tout moment sur le site internet du Commissariat aux Assurances : www.caa.lu

Nous exerçons nos activités sous le contrôle du Commissariat aux Assurances, autorité de surveillance luxembourgeoise du secteur des assurances, établi au Grand-Duché de Luxembourg, Boulevard Joseph II, 7, à L-1840 Luxembourg.

Nous sommes également dûment habilités à exercer nos services en Belgique en libre prestation de services et sommes à cet effet inscrits auprès de la FSMA, autorité belge des services et marchés financiers, établie en Belgique, Rue du Congrès, 12-14 à 1000 Bruxelles (www.fsma.be).

Comment pouvez-vous nous contacter et comment communiquons-nous avec vous ?

Vous pouvez utiliser les modes de communication suivants :

Et vous pouvez vous adresser à nous dans les langues suivantes : Anglais, Français et Néerlandais

@ | info@eurocaution-benelux.com | ☎ | Luxembourg : +352 20 21 23 24 – 99 | Belgique : +32 2 588 27 63

✉ | Grand-Duché de Luxembourg, rue de Mérovingiens, 7 à L-8070 Bertrange | 🕒 | Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

À partir du moment où vous nous avez communiqué votre adresse e-mail au point I ci-avant, nous communiquerons principalement avec vous par ce moyen, en vous transmettant les documents et informations sur support durable. Nous attirons votre attention sur le fait que vous pouvez cependant toujours, gratuitement, nous demander d'obtenir des documents papier.

Vous souhaitez que nous vous transmettions toute documentation précontractuelle ou contractuelle en format papier, plutôt que sur un support informatique.

Quels sont les services que nous vous offrons et à quelles conditions ?

Nous offrons des services de distribution d'assurances aux clients professionnels, à l'exclusion des consommateurs. Nos services consistent à fournir des conseils sur des contrats d'assurance, à proposer des contrats d'assurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion, à conclure de tels contrats, ou à contribuer à leur gestion et à leur exécution, notamment en cas de sinistre. Nous offrons nos services pour des risques situés au Grand-Duché de Luxembourg mais également, en libre prestation de services, dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Estonie, Finlande, France, Pays-Bas, Pologne, Suède.

Nos services de distribution et de conseil sont totalement indépendants. En raison de notre statut de courtier, nous travaillons indépendamment de toute entreprise d'assurance et nous agissons pour la préservation de vos intérêts, en vous conseillant des solutions conformes à vos besoins et en vous représentant auprès des entreprises d'assurances.

Conformément à la loi luxembourgeoise du 7 décembre 2015 sur le

secteur des assurances, lorsque nous distribuons un contrat d'assurance à un client ayant sa résidence habituelle ou son établissement au Grand-Duché de Luxembourg, nous fournissons toujours des conseils, sauf si vous y renoncez expressément. Ces conseils sont basés sur une analyse impartiale et personnalisée, c'est-à-dire fondés sur l'analyse d'un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché de façon à pouvoir vous recommander de manière personnalisée le contrat d'assurance qui est adapté à vos besoins.

En revanche, lorsque nous distribuons un contrat d'assurance à un client ayant sa résidence habituelle ou son établissement en Belgique, nous ne fournissons pas de conseil, conformément à la loi belge du 4 avril 2014 relative aux assurances.

Nos services sont prestés conformément aux conditions générales de courtage annexées au présent document et que vous accepterez par la signature de ce document.

Vous trouverez toutes les informations sur notre site internet www.eurocaution-benelux.eu

Contestations éventuelles

Sans préjudice de votre droit d'agir en justice, en cas de problème, de question, de réclamation ou de contestation éventuels, vous pouvez prendre contact directement et en priorité avec nous via l'un des moyens de communication repris ci-dessus. Afin que les réclamations puissent être traitées dans les meilleurs délais, veuillez à mentionner au moins les informations suivantes :

- nom et prénom ;
- adresse postale complète ;
- Coordonnées téléphoniques et/ou électroniques ;
- Numéro du contrat d'assurance concerné (ou à tout le moins le type d'assurance et/ou la compagnie d'assurance).

Si, malgré nos efforts pour résoudre le problème, aucune solution ne devait être trouvée ou si, de manière générale, vous souhaitez déposer une plainte concernant la prestation de service fournie, vous pouvez vous adresser au Commissariat aux Assurances, organe habilité à recevoir et examiner les réclamations émanant des consommateurs conformément à l'article 2, (1), litera g, de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances :

- Par mail : caa@caa.lu
- Par téléphone : (+352) 22 69 11 - 1 ou par fax : (+352) 22 69 10
- Par courrier : Boulevard Joseph II, 7, L-1840 LUXEMBOURG, Grand-duché de Luxembourg

En Belgique, vous pouvez également vous adresser à l'Ombudsman des Assurances :

- Par mail : info@ombudsman.as
- Par téléphone : +32 (0)2 547 58 71 ou par fax : +32 (0)2 547 59 75
- Par courrier : Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles

Nous confirmons ici :

- que nous ne détenons pas de participation, directe ou indirecte, représentant 10% ou plus des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurances ;
- qu'aucune entreprise d'assurances ou société mère d'une entreprise d'assurances ne détient de participation, directe ou indirecte, représentant 10% ou plus de nos droits de vote ou de notre capital.
- qu'il existe des contrats de services allant au-delà de l'activité de distribution d'assurances que nous avons conclus avec les entreprises d'assurances suivantes : Zurich, TMHCC, Builders Direct SA, Builders RE, Atradius

Comment sommes-nous rémunérés pour les services que nous offrons ?

Pour les services de distribution d'assurances prestés en relation avec un contrat d'assurance, nous sommes rémunérés exclusivement :

- sous la forme de commissions payées par les compagnies d'assurance et incluses dans la prime d'assurance ;
- sur la base d'honoraires, c'est-à-dire une rémunération payée directement par vous, notre méthode de calcul des honoraires étant un pourcentage de la prime versée à l'assureur ;
- sur la base d'une combinaison de commissions et d'honoraires.

Un éventuel complément d'information sur notre système de rémunérations peut être obtenu sur simple demande.